



PROCES VERBAL de la séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 23 novembre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Montenach, jeudi 23 novembre 2023 à 20H30, sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaients présents : Mr TINNES Jean-Paul, Mme MULLET Monique, Mr GAMBS Jean-Michel, Mr PETIT Richard, Mme BOHR Estelle, Mr JEUNET Daniel, Mr PRINTZ Jean-Baptiste et Mme SCHMITT Jordanne.

Absent(e)s excusé(e)s : Mr PIRUS Sylvain et Mr PELLET Didier.

Points à l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la séance ordinaire du 25 octobre 2023 ;
- Comptabilité – budget eau – décision modificative ;
- Comptabilité – renouvellement ligne de trésorerie 2023/2024 ;
- Groupement scolaire – Transport scolaire méridien ;
- Aménagements paysagers – demande de subvention dispositif FONDS VERT ;
- Emploi – création d'un poste d'agent technique ;
- Comptabilité – délibération remboursement frais du personnel ;
- Réfection intérieure de l'église – Demande de subventions.

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, le conseil choisit pour secrétaire de séance :

- M. Richard PETIT.

044/2023 – Validation du Procès-Verbal de la séance du 25 octobre 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2023.

045/2023 – Comptabilité – Budget Eau – décision modificative

Le Service de Gestion Comptable nous informe que suite à la revue des anomalies, il apparaît un dépassement de crédits sur le budget eau au chapitre 014 d'un montant de 8791 €.

Pour pallier à ce dépassement, compte tenu des crédits disponibles en section de fonctionnement : chapitre 022 « dépenses imprévues » et chapitre 011 « charges à caractère général », il convient d'effectuer les transferts suivants :

Fonctionnement dépenses - BUDGET EAU

Article	Nature	FONCTIONNEMENT		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
022	Dépenses imprévues	-4821 €		022
701249	Pollution Domestique	+ 4821 €		014
6061	Fournitures non stockable	-3970 €		011
701249	Pollution Domestique	+ 569 €		014
706129	Modernisation	+3401 €		014
TOTAUX		0,00 €	0,00 €	



Commune de
Montenach



1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03 82 83 70 14
mairie-montenach@orange.fr

046/ Ligne de trésorerie 2024 à taux variable d'une durée d'un an – Crédit Agricole

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000.00 € arrivant à échéance le 2 décembre 2023, permettant de faire face à un besoin éventuel de disponibilité, auprès du Crédit Agricole.

Selon les conditions de prêt suivantes :

Montant : 250 000.00 €

Type d'échéance : trimestrielle

Index : Euribor 3 Mois journalier

Valeur de l'index (à titre indicatif) : 3.9870 % au 09/11/2023

Taux indicatif à la date du 09/11/2023 : 4.52 % avec un taux plancher de 0.53 %

Durée : 12 mois

Montant de la commission d'engagement : 250.00 €

Et selon les conditions particulières et conditions de fonctionnement telles que définies dans la proposition.

Voté à l'unanimité.

047/2023 – RPI – Transport scolaire méridien – Rentrée 2024/2025 : participation financière de la commune

Suite au courrier reçu de la région Grand Est (27/03/2023) indiquant les nouvelles modalités du transport scolaire méridien qui s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, les territoires souhaitant conserver le transport scolaire méridien assumeront les coûts kilométriques et les temps conducteur nécessaires à la réalisation du service à l'initiative de la Région Grand Est.

La région prenant quant à elle, la mise à disposition de l'autocar, les frais généraux et les kilomètres haut le pied qui constituent la part financière la plus importante.

Ces frais seront à répartir entre les 3 communes du RPI.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Reconduire le transport méridien et propose une répartition du coût à la charge du RPI à 1/3 pour chaque commune.
- Accepte la signature de la convention et charge le maire de signer tous les autres documents liés à cette affaire.

048/2023 – Aménagements paysagers - Demande de subvention dispositif FONDS VERT

Dans le cadre des aménagements paysagers, la commune souhaite faire une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » pour les aménagements paysagers suivants et selon tableau de financement ci-dessous :

- Réaménagements paysagers de la Chapelle de Kaltweiler, de l'intersection chemin des Orchidées et chemin sous les Vignes et du croisement rue de la Klauss / route de Kirschnaumen ;
- Mise en place d'une sculpture représentant un pèlerin, à l'intersection chemin des Orchidées et chemin sous les Vignes.



Sa Réserve
Naturelle

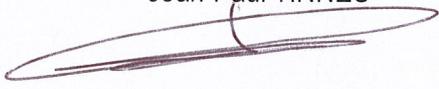


Tous les sujets du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h10.

1 place de la Mairie
57480 Montenach
Tél. 03 82 83 70 14
mairie-montenach@orange.fr

Fait à Montenach, le 23 novembre 2023


Le Secrétaire de Séance
M. Richard PETIT


Le Maire
Jean-Paul TINNES

